



## Définition des Relations internationales

Le terme inventé par *Bentham* au XVIIIème siècle, signifie « rapports entre les nations »

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 3

## Typologie des définitions des RI

Les RI n'ont jamais vu clôturer aucun débat né en leur sein.

Les conceptions doctrinales des RI vont commander les différentes définitions des RI

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 4

## 1-L'idéalisme : l'entre 2 guerres

- Pour ce courant, les relations entre Etats doivent être régulées pour éviter l'avènement du Léviathan et dépasser l'état de nature dans les RI.
- Le système international est ordonné par le droit, qui est alors institutionnalisé et juridicisé
- Le droit va primer sur la politique de puissance.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 5

## Auteurs

Alfred Zimmern

**Influence:**  
Emmanuel Kant

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 6

## 2- Le réalisme

Le paradigme de la théorie réaliste:

La puissance constitue le concept clé de la théorie - réaliste dans les RI.

Tout les autres concepts sont dérivés de cette notion

- La société internationale est anarchique

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 7

## 2- Le réalisme

▪ les états sont les seuls acteurs valables sur la scène internationale dont le but est de maximiser leurs intérêts.

- Ce qui prime c'est l'**intérêt national**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 8

## Auteurs

- Les fondateurs:
  - Edward Hallett Carr
  - *The Twenty Years Crisis*, 1939
    - Hans Morgenthau
    - *Politics Among Nations* , 1948
- Les autres générations:  
Henry Kissinger,  
Raymond Aron

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 9

## Limites

Ce courant théorique statocentrique va présenter l'inconvénient de négliger :

- \* les acteurs non-étatiques
- \* les dimensions non-conflictuelles & non- politiques des RI

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 10

## Behaviouristes

- On oppose les traditionaliste avec les béhavioristes.
- la **quantification**. On peut tout quantifier, même le comportement humain

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 11

## Auteurs

**Les adeptes de la transnationalité sont :**

*Kaplan*

*Singer*

*Carl Deutsch*

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 12

## **Limites**

### **La principale limite du béhaviourisme**

- C'est une approche réductionniste: se contente de la quantification qui ne peut pas réellement mettre en lumière les causalités à l'oeuvre dans la politique internationale.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 13

### **LE TRANSNATIONALISME ET LA THÉORIE DE L'INTERDÉPENDANCE**

- Apparaît en 1969 et met fin au règne du réalisme  
Pour les adeptes:
- Le statocentrisme est dépassé
- La souveraineté étatique n'est pas absolue mais relative
- des acteurs sont influents à l'intérieur des Etats
- La prise en compte du facteur technologique qui change et modifie la donne et la structure internationale

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 14

## **Auteurs**

### **Les adeptes sont :**

*Karl Kaiser*

*Robert Keohane, Peter*

*Katzenstein,*

*Edward Morse*

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 15

## **Limites**

La principale limite de ces définitions est :

La banalisation excessive de l'Etat qui garde comme même :

- \* Le droit de regard sur les flux transnationaux
- \* Sa souveraineté
- \* Le monopole de la contrainte

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 16



## Qu'est ce qu'un Acteur des RI ?

Entité sociale et structurée dont les actions transfrontalières ont une influence sur le plan international, et qui est **concernée par les phénomènes internationaux, en tant qu'opérateur ou victime.**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 17

## Les types d'Acteur de RI

Les acteurs des RI sont trois types :

- des personnes physiques intéressantes
- des groupes
- des institutions, personnes morales privées ou publiques

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 18

## **L'État sujet des RI**

Les Etats, comme sujets des RI,  
sont à la fois :

- égaux & inégaux
- similaires & différents

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 19

## **Pourquoi les Etats sont – ils considérés comme Acteurs Classiques & Souverains des RI ?**

Deux raisons qualifient les Etats comme les  
unités de base de RI :

- leur monopole de l'élaboration et de  
l'orientation des RI
- L'exclusivité à jouir de la souveraineté, de  
la plénitude des compétences et de la  
personnalité juridique internationales

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 20

## **l'État**

*Max Weber*: l'Etat est une entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la violence légitime.

- *Bertrand Badie* : « l'Etat importé »
- Les pratiques importées par le système colonial sont inadaptées
- les frontières ont été tracées par le colonisateur sans tenir compte de la réalité sur place.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 21

## **Les éléments matériels de l'Etat**

- Le territoire
- La population
- Le pouvoir politique

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 22

## Le Territoire de l'Etat ?

### 1<sup>er</sup> élément de la définition :

le territoire présente la composante physique et géographique de l'Etat.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 23

## Le Territoire de l'Etat ? (suite)

### 2<sup>ème</sup> élément de la définition :

le territoire est pour un Etat une condition de son indépendance, matérialisée par les lignes des frontières terrestres, maritimes (éventuellement) et aériennes .

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 24

## Les 3 composantes du territoire

terrestre

aérienne

maritime

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 25

## L'espace terrestre

le sol

le sous-sol

les fleuves

les forêts

les lacs intérieurs

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 26

## **Les acteurs dans la société internationale**

### **L'État comme acteur privilégié de la scène internationale (Suite)**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 27

## **La délimitation de l'espace terrestre**

- **Russie : 17M km<sup>2</sup>. Plus grand État du monde)**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 28

## La délimitation de l'espace terrestre

Les frontières qui séparent les Etats sont soit:

- naturelles
- ou artificielles
- La plupart des litiges soumis à la CIJ relève du contentieux territorial entre les Etats

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 29

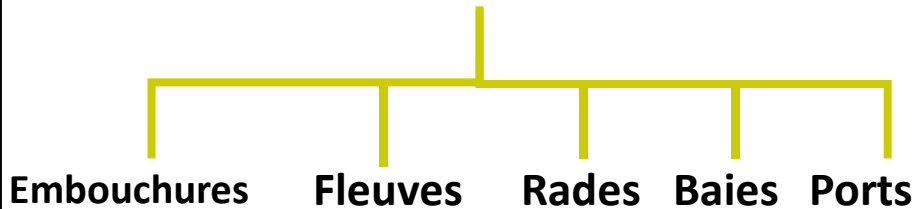
## L'espace maritime

Les eaux intérieures

La mer

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 30

## Les eaux intérieures



*Ref. : Articles 7,8,9,10,11 de la Convention de Montego Bay du 10.12. 1982*

<http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm>

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 31

## La délimitation de l'espace maritime

- Mer Territoriale  $\geq 12$  mm (m: marins)
- Zone Economique exclusive  $\geq 188$  mm
- Plateau Continental  $\geq 200$  mm
- Haute mer ~ ~

*la Convention de Montego Bay du 10.12. 1982*

[http://arriva.free.fr/droit\\_mer.htm](http://arriva.free.fr/droit_mer.htm)

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 32



## L'espace aérien

- C'est l'espace atmosphérique qui s'élève au-dessus de l'espace terrestre de l'Etat, ainsi que de ses eaux intérieures et de sa mer territoriale si l'Etat est maritime.
- Verticalement, il s'arrête à quelque dizaines de Kilomètres.

**Ref** Articles 1,2 de la Convention de Chicago du 07.12.1944 sur la navigation aérienne internationale

<http://www.lex-aero.com/Public/ConventionChicago.htm>

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 33

## La Population ou La Communauté Nationale ?

### 1<sup>er</sup> élément de définition :

**La population d'un Etat est formée par l'ensemble de ses nationaux, c'est à dire ceux qui détiennent la nationalité de l'Etat.**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 34

## La Population ou La Communauté Nationale ? (suite)

### 2<sup>ème</sup> élément de définition :

la population comprend également les étrangers et les apatrides qui vivent sur le territoire de l'Etat et qui doivent respecter ses lois et règlements, que leur situation soit régulière ou non régulière.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 35

## La Population ou La Communauté Nationale ? (suite)

### 3<sup>ème</sup> élément de définition :

l'étatisation est confortée par la la sédentarisation des populations qui exclut les populations nomades. Ex: Touaregs dans le Sahara, Roms en Europe.

Ces populations échappent en partie au contrôle de l'état qui va les exclure: une violence symbolique est exercée par l'Etat (ils ont la nationalité mais ne possèdent pas de cartes d'identité)

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 36

# Nationalité

=

un lien de rattachement politico-  
juridique et effectif à l'Etat,  
attribuée en toute souveraineté

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 37

## Les types de population

uninationale

multinationale

=

=

Une seule nation

Plusieurs nations

Exp France

Exp Angleterre

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 38

**La nation  $\leq$  La population**



**La population = Elément constitutif de l'Etat**

**La nation = ~~Elément constitutif de l'Etat~~**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 39

## 1<sup>ère</sup> Synthèse

- **L'Etat est une communauté humaine établie sur un territoire sous l'autorité d'un pouvoir politique organisé.**
- **la nation est une communauté humaine avec une volonté de vivre ensemble et unie par divers liens.**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 40

## **Le pouvoir politique élément juridique de l'Etat**

- **Le pouvoir politique représente la dimension institutionnelle de l'Etat ;**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 41

## **La reconnaissance élément politique de l'Etat**

### **Définition**

**La reconnaissance est un acte politique**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 42

## **Objet de la reconnaissance**

**l'objet majeur de la reconnaissance est :**

**la reconnaissance d'État**



**Elle s'effectue à l'occasion de la  
naissance d'un État**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 43

## **Objet de la reconnaissance (suite)**

**la reconnaissance de gouvernement**



**Elle s'opère à l'occasion de l'émergence  
d'un nouveau gouvernement dans un  
État déjà existant ou reconnu (coup de  
force, coup d'Etat...)**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 44

## **La Souveraineté de L'Etat: sens classique**

- **pouvoir exclusif en interne**
- **En international, il est défini par la charte des Nations Unies( adoptée le 26 juin 1945). C'est le respect de « l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat »**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 45

## **La Souveraineté dans l'Ordre « interne »**

**Souveraineté**

**=**

**L'Etat a le pouvoir du dernier mot**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 46

## **La Souveraineté dans l'Ordre « International »**

**Souveraineté**

**=**

**l'État n'est soumis sans son  
consentement à aucune autorité  
ou organisme**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 47

### **L'évolution du concept**

**Le secrétaire général des Nations Unies dans son discours, à la 54ème session de l'assemblée générale des Nations Unies, présente l'évolution du concept de souveraineté ainsi: "*d'une souveraineté de contrôle à une souveraineté de protéger*".**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 48



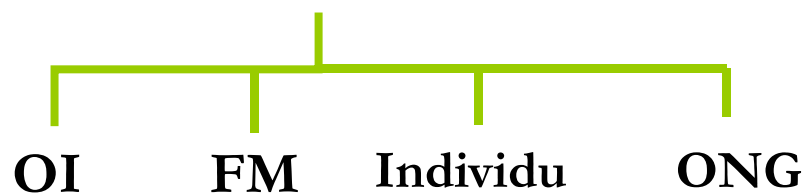
# Les acteurs dans la société internationale

## Les Sujets Non-Souverains des RI

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 49

## Plan du 2<sup>ème</sup> Chapitre

### Acteurs Non-Souverains



© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 50

**Qu'est ce que:**

## **Les Organisations Internationales ?**

**L'expression d'Organisations internationales (OI) désigne systématiquement :  
les organisations internationales inter-étatiques ou intergouvernementales**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 51

## **Qu'est ce que Les OI ? (suite)**

**On peut définir une organisation internationale comme :**

**un groupement durable d'Etats, créé & régi par un accord multilatéral doté d'une personnalité juridique internationale fonctionnelle**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 52

## Caractéristiques de OI

Une personnalité juridique internationale fonctionnelle



© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 53

## Typologie des OI

**Universelles** : la plupart de ces OI appartiennent au système des NU


- **Régionales**: ex l'UE (qui est le modèle des OI les plus intégrées dans le monde), la ligue arabe, le MERCOSUR,

- **Thématiques** : L'OPEP (Organisation des Pays Producteurs de Pétrole, qui tente d'influencer sur le prix du pétrole), L'OTAN ( a qui l'ONU soustraite quelques opérations de maintien de la paix)

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 54

**L'ONU**

**United Nations**



**Peace and Security**      **Economic and Social Development**

**International Law**      **Human Rights**

**Humanitarian Affairs**

[About the UN](#)  
[Conferences and Events](#)  
[General Information](#)  
[UN Reform](#)  
[Audio, Visual, Webcast](#)  
[Publications and Sales](#)  
[Databases](#)  
[What's New ?](#)

[UN News](#)    [UN Documents](#)    [UN around the World](#)    [UN Member States](#)

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 55

## ONU : Organisation

↳ L'Assemblée générale :

l'organe central, le super parlement

↳ Le Conseil de sécurité :

la pièce maîtresse du système onusien: maintien de la paix et de la sécurité

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 56

↳ Le Secrétariat général :  
le pouvoir exécutif de l'ONU animé  
par un super diplomate

↳ La Cour internationale de justice :  
instituée en 1945;

v. Le Tribunal pénal international pour  
la Yougoslavie  
et le Tribunal pénal international pour  
Rwanda,  
Cour pénale internationale

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 57

↳ Le Conseil économique et social:  
E.C.O.S.O.C

↳ Le Conseil de tutelle:  
Mis en veille depuis l'émancipation des  
derniers territoires sous tutelle

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 58

## ONU dans l'après-guerre froide

- ↳ Une embellie
- un forum politique pour la communauté internationale
  - les grandes conférences onusiennes : Rio (1992), Vienne (1993), Pékin (1995)
  - surveillance démocratique

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 59

## ONU dans l'après-guerre froide

- ↳ Une déception
- une dérive bureaucratique
  - indifférence face à certains conflits

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 60

## Firmes multinationales

### ↳ Dénomination

d'autres expressions ou appellations continuent d'être largement employées :

**Firmes, entreprises, sociétés, entités... plurinationales, multinationales, transnationales, transétatiques, mondiales, universelles, géantes...**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 61

## Firmes multinationales

### ↳ Définition

On peut les définir comme étant des entreprises maîtrisant, totalement ou partiellement, les différentes phases du processus économique d'un produit et /ou d'un service, ayant une stratégie globale élaborée au niveau de la société - mère et qui intègre les diverses filiales implantées dans les pays étrangers.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 62

## **Les Caractéristiques des FM**

**Les FM présentent les principales caractéristiques suivantes :**

- ↪ **Une personne morale de droit interne**
- ↪ **Une recherche constante de maximum de profit**
- ↪ **Une dimension plurinationale**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 63

## **La FM: Un Géant économique**

- ↪ **La puissance des FM tient à leur:**
- ↪ **gigantisme économique.**
- ↪ **Elles représentent environ 25% de la production mondiale**
- ↪ **emploient plus de 100 millions de salariés**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 64



## Influence Internationale

### ↪ Expansion sectorielle & géographique

Elles mettent en concurrence les différents Etats qui souhaitent que les fonds soit dirigés dans leur pays

Délocalisation des usines et des services comme la comptabilité, les call-center etc.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 65

## Les Fonds spéculatifs

### ↪ La nouvelle puissance de ces fonds prend de l'ampleur à la fin des années 1990

Ex. En 1992, la livre anglaise sort du système monétaire européen provoqué par la spéculation de Georges Soros.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 66

## Les Fonds souverains

↳ Fonds d'investissement qui, en majorité, proviennent de l'excédent des recettes du pétrole (ex. Qatar, Norvège...)

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 67

## L'Organisation non gouvernementale

↳ Définition :

**L'ONG peut être définie comme une association à but non lucratif, constituée de personnes ou d'associations privées, créée & régie par le droit interne ou national de l'État qui en abrite le siège.**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 68

↪ Caractéristiques :

**Les ONG présentent les 3 principales caractéristiques suivantes :**

- **Une personne juridique de droit interne**
- **Une association à but non-lucratif**
- **Une dimension plurinationale**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 69

↪ Influence internationale :

**Elle prend des formes multiples ;**

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 70

## ↳ L'Individu

Le principe est l'irresponsabilité de l'Etat pour les actes des individus, sauf circonstances spéciales

- exceptions
- Si l'État ne remplit pas son obligation de vigilance
- Si l'État a pris à son compte l'acte des particuliers.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 71

## ↳ **Trois affaires importantes sur la question du contrôle**

l'affaire du personnel diplomatique et consulaire des USA à Téhéran. Cette affaire a donné lieu à un arrêt de la CIJ du 24 mai 1980

- l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua jugement de la CIJ du 27 juin 1986
- Affaire Tadic devant le TPIY, jugement du 7 mai 1997 et une décision d'appel du 15 juillet 1999.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 72

Il n'y a **L'exception de la responsabilité pénale** pas aujourd'hui de responsabilité internationale des États au niveau pénal.

Il y a 3 grandes étapes de la naissance de la responsabilité pénale :

- le tribunal de Nuremberg,
- les crimes de génocides commis et poursuivis devant le TPIY
- ...et devant le TPIR

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 73

### **Apparition récente et progressive de la protection internationale de certains droits des individus**

Au 19ème siècle : l'État est souverain, il a tous les droits à l'égard de ses ressortissants et les relations États/nationaux relevaient du droit interne, aucun contrôle international.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 74

## Apparition récente et progressive de la protection internationale de certains droits des individus

Au lendemain de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, certains éléments de la protection internationale apparaissent.

C'était un droit limité à certaines personnes et à certains droits.

ex. L'OIT a tenté de protéger le droit des travailleurs en surfant sur la « Honte »

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 75

## A partir de 1945 s'est développé tout un corpus juridique destiné à protéger de manière générale les droits de l'homme.

Les mécanismes de protection se matérialiseront:

dans un cadre non juridictionnel

Ex. Le conseil des droits de l'homme institué en 2005....

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 76

## **dans un cadre juridictionnel**

*Exemples,*

Le tribunal crée après la première GM pour réclamer réparation en cas de dommages.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg.

© Souad RAJEB, Introduction aux Relations Internationales, S1-Droit Public, 2014-2015, page 77